



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-028 SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTg) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 2271 à 3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Le local ado a ouvert en décembre dernier et accueille les jeunes entre 11 et 17 ans. La commune peut bénéficier d'un bonus territoire de 0,30€ par heure d'accueil mais pour se faire, elle doit signer la convention territoriale globale déjà existante sur le territoire de Cœur de Nacre.

La convention territoriale globale (CTg) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

La communauté de communes Cœur de Nacre a approuvé lors de son conseil communautaire du 10 mars dernier, l'intégration de la commune de Bernières-sur-Mer à la convention CTg et à valider la modification des modalités de passation des avenants à la CTg en vue d'une simplification administrative dans ces termes « L'ensemble des signataires s'accorde pour que l'intégration des modifications et de nouveaux plans d'actions portés par une collectivité sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre puisse se faire sans remobiliser l'ensemble des signataires ».

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des modalités de passation des avenants à la CTg en vue d'une simplification administrative,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention territoriale globale pour pouvoir bénéficier des dispositifs d'accompagnement de la CAF.

Vote : Pour : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT

